**Séance de Conseil Municipal du 25 juin 2013**

**Compte-rendu sommaire**

Membres présents : Membres absents :

GALLAY Gilbert DEMESTE Isabelle

GALLAY Cyrille GRAZINI Angélique

MICHAUD Maurice GRAZINI Bernard

REQUET Isabelle

MOREL Nicolas

HAUTEVILLE Jérôme

HAUTEVILLE Ludivine Secrétaire de séance : Cyrille Gallay

**Validation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2013**

Accord à l’unanimité.

**Projet de desserte forestière**

Dans le cadre de la charte forestière du Haut Chablais, Monsieur le Maire présente un projet d’amélioration de la liaison CHEVENOZ-LA FORCLAZ par la transformation d’une piste forestière en route forestière. Chaque Mairie s’engage à mener les études techniques préalables sur sa commune pour ce projet.

Accord à l’unanimité.

**Balisage du sentier Le Cruet-Tréchauffé**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la charte départementale de balisage, la commune doit demander l’intervention du Conseil Général afin d’obtenir un soutien technique pour l’élaboration du plan de balisage du sentier Le Cruet-Tréchauffé.

Accord à l’unanimité.

**Recrutement d’un adjoint technique pour l’entretien des locaux communaux**

Un recrutement doit être lancé pour le poste en objet à pourvoir au 1er septembre 2013.

Accord à l’unanimité.

**Recrutement d’un adjoint d’animation pour la garderie préscolaire**

Un recrutement doit être lancé pour le poste en objet à pourvoir au 1e septembre 2013.

Accord à l’unanimité.

**Tarif cantine scolaire**

Monsieur le Maire propose une augmentation du coût du repas à la cantine scolaire. Il est rappelé que le repas est acheté 5 Euros et que la Commune assure également la garde des enfants pendant le temps de midi. Proposition est faite d’augmenter le prix du repas à 3.50 €.

Accord à la majorité. (2 contre)

**Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire propose d’admettre en non-valeur des titres pour un montant de 216.28 € concernant des créances dont le recouvrement n’est pas possible.

Accord à l’unanimité.

**Columbarium budget et règlement**

La commune a décidé de mettre en place un columbarium, il sera installé courant septembre 2013. Le budget annexe qui avait été créé n’a pas lieu d’être, toutes les opérations comptables se feront dans le budget principal de la commune. Il faut donc demander sa suppression.

Accord à l’unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d’un projet de règlement pour le Columbarium.

Le tarif de la case columbarium (2 urnes) : 50 ans sera de 750 €.

Accord à l’unanimité.

**Bail avec la Ste des Gorges du Pont du Diable**

Le bail est en cours de rédaction auprès de l’Office Notarial de St Jean d’Aulps.

**Bail à réhabilitation avec l’EPF et Léman Habitat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l’action menée avec l’EPF et Léman Habitat pour la réhabilitation de la maison de M. GALLAY Roger en vue de réaliser 3 logements à mettre en location l’été prochain.

Un bail doit être signé pour définir toutes les conditions d’application.

Accord à l’unanimité.

**Désignation d’un représentant pour l’élaboration de la charte paysagère**

La Communauté de Communes de la Vallée d’Aulps demande la nomination d’un représentant de la Forclaz pour l’élaboration de la charte paysagère.

Cyrille GALLAY est nommé à l’unanimité comme représentant de la commune de LA FORCLAZ.

**Présentation de la modification des statuts de la CCVA dans le cadre de son élargissement**

Cyrille Gallay présente le travail en cours sur l’évolution des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d’Aulps avec l’entrée des communes de Morzine, Les Gets, Reyvroz, Vailly, Lullin et Bellevaux. Le travail est toujours en cours pour une présentation au vote des conseils municipaux dans le courant du mois de septembre.

**Questions diverses**

**Eaux pluviales au Cruet**

Il est fait remarquer que depuis les travaux réalisés sur le haut du Cruet, les eaux pluviales se déversent du mauvais côté de la route et ruissellent jusqu’à la sortie du village. Les grilles situées du côté amont de la route ne peuvent donc plus jouer leur rôle d’évacuation.

Des nouvelles grilles devront être mise en place.

Rien n’étant plus à l’ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Le Maire,

Gallay Gilbert